



2026 - 027 Séance du Conseil Municipal du 9 Février 2026
Service : Culture et Patrimoine
Référence : SB

Objet : RESIDENCE ARTISTIQUE - SUBVENTION 2026 A UNE COMPAGNIE - APPROBATION

Le neuf février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le trois février deux mille vingt-six, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Marie-Estelle IRISSOU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MENARD-BYRNE, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Olivier MICHE, Olivier FRANC, Yvan VALLEE, Gilles PHILIPPEAU, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Yves ANDRIEUX à Yvan VALLEE

Hélène RAUHUT-AUVINET à Jean-Michel EON

Laëticia BAR à Michel LUCAS

Julien ROUSSEAU à Jacqueline MENARD-BYRNE

Absent excusé : Patrice BOLO

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers effectivement présents : 30

Secrétaire : Michel LUCAS

Rapporteur : Corinne Chénard

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Couëron propose au théâtre Boris-Vian une programmation à l'adresse des familles dans le domaine des arts de la scène qui comprend chaque saison des soutiens à la création.

Ces soutiens s'inscrivent plus largement dans des projets de résidences qui visent à la fois à soutenir le projet artistique (aide matériel, logistique, financière...) des compagnies et à amener le public local à la rencontre des artistes, pour découvrir autrement les formes du spectacle vivant et pour porter un regard nouveau sur le territoire.

Cette action de la Ville est reconnue par l'Etat et les autres niveaux de collectivités qui subventionnent depuis plusieurs années les projets portés à ce titre. Ce soutien public est indispensable aux compagnies artistiques qui défendent la recherche et la création.

Dans un contexte national fragile du spectacle vivant, la ville de Couëron conforte sa volonté de soutien aux résidences artistiques de création. Il est ainsi proposé de soutenir la compagnie Digital Samovar pour la création du ciné-spectacle « *La Jeune fille à l'Echo* ».

Ce projet vient approfondir la collaboration entre la ville de Couëron et la compagnie Digital Samovar, qui avait déjà proposé le spectacle Stella Maris en mars 2023. « *La Jeune fille à l'Echo* » est un film en noir et blanc du letton Arūnas Žebriūnas, sorti en 1964. Primé aux festivals de Cannes et Locarno en 1965, il vient d'être restauré et figure désormais au programme du dispositif national Ecole et cinéma.

C'est un conte initiatique, entre naturalisme et onirisme, filmé à hauteur d'enfants, qui porte sur les thématiques de l'enfance, du groupe, de la trahison. C'est aussi le portrait d'une jeune fille libre qui se heurte à l'oppression du groupe, au machisme et à la lâcheté des garçons. Sur scène, la compagnie Digital Samovar va interagir avec la projection, en doublant en direct les dialogues, en créant des images, des sons et des situations de jeu qui vont augmenter le film, dans une scénographie visant à immerger les spectateurs dans l'univers du film.

Ce ciné-spectacle viendra approfondir le travail de métissage entre 7ème art et spectacle vivant initié depuis plusieurs années au Théâtre Boris-Vian, avec la programmation de plusieurs ciné-concerts très remarquables, parmi lesquels « *Ailleurs* », de la compagnie Anaya, également accueilli en résidence et soutenu par la ville de Couëron.

Dans le cadre de la résidence, le Théâtre Boris-Vian sera mis à la disposition de la compagnie durant 5 à 8 jours, à l'automne 2026.

La ville de Couëron prêchera 5 représentations du spectacle qui s'adresse aux adultes et aux jeunes à partir de 8 ans (1 représentation tout public et 4 représentations scolaires).

Trois volets d'action culturelle seront déployés sur la saison 2026/2027 :

- porte ouverte lors de la résidence,
- atelier enfant/parent lors de la diffusion du spectacle,
- itinéraire « *Classes complices* » dans le cadre du Dispositif d'Education Culturelle et Artistique proposé à deux classes de CM1/CM2.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 19 janvier 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarités du 27 janvier 2026 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver une subvention de 6 000 euros TTC à la compagnie Digital Samovar pour la création du spectacle « *La Jeune fille à l'Echo* »,

- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 9 février 2026

Michel Lucas
Le secrétaire de séance



Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du _____ au _____ et transmise en Préfecture le _____
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par Télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.